



le travail

du permanent

un

problème

humain:

l'automation

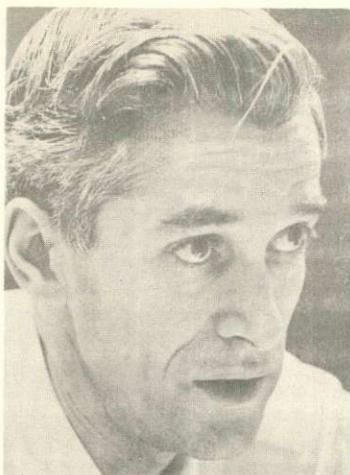
p. 3.

le travail du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 4364 rue St-Denis, Montréal.

VOL. 2, No-1. LE 15 février, 1966

ROSAIRE MALLETTE, MORT A 44 ANS:
UN HOMME EXCEPTIONNEL, UN SYNDICALISTE PUR.



Ce sera la gloire de la C.S.N. d'avoir, au cours de son histoire, compté dans ses rangs un certain nombre d'hommes du type héroïque, syndicalistes purs, intransigeants et fidèles, forts de l'absolu dont ils étaient épris, incapables de la moindre complaisance envers eux-mêmes et de la moindre concession sur leur devoir. Raymond Gagnon, décédé prématurément voici bientôt deux ans, et Rosaire Mallette, qui vient de mourir à l'âge de 44 ans, étaient de cette race-là. Deux hommes exceptionnels, disparus tous deux après quelque quinze ans de lutte, deux caractères irréductibles, deux justes. Le public les connaissait à peine.

Le public ignore l'histoire des hommes qui ont fait la C.S.N. Le succès de celle-ci ne sera vraiment compris que lorsqu'on aura imaginé d'aller voir quelle espèce d'hommes, dans plusieurs cas, la bâtissaient jour après jour. Le prestige de la C.S.N. s'accroît sans fléchissement depuis vingt ans. Peu de gens de l'extérieur ont cherché jusqu'à ce jour à se demander pourquoi. L'histoire de plusieurs de ses militants le leur dirait peut-être.

Physiquement, Mallette était le contraire de ce qu'était Gagnon: il était frêle, il avait l'air malade. Son regard retenait l'attention: un regard un peu rêveur, un regard doux, qui contrastait avec ce que cet homme était vraiment quand il s'agissait des causes pour lesquelles il combattait. Dans la lutte, en effet, Mallette ne fléchissait jamais. Il ne céda jamais à l'adversaire. Deux traits dominaient son ca-

ractère: une fidélité absolue à son engagement, une obstination rigoureuse. Il luttait pour le droit: tant que ce droit n'était pas satisfait, Mallette ne demordait pas. Mais cet acharnement n'était pas seulement un entêtement semblable à celui que l'on rencontre chez des hommes de caractère dans n'importe quelle sphère de l'activité; son entêtement était une sorte d'entêtement motivé par l'idéal, un refus sans appel de céder quoique ce soit à l'injustice.

Il avait peu d'instruction, mais beaucoup de jugement, et il était très intelligent. Il était patient comme un fort et violent sans éclat. Sa perte est une des pertes absolues qu'une société peut faire; on peut trouver un homme semblable pour le remplacer si on a de la chance, mais, en un autre sens, un tel homme ne se remplace pas: sa disparition est une perte totale, quelque limitée qu'ait été son champ d'action.

Mallette est mort, sans avoir craint la mort. Trois jours avant de subir pour la deuxième fois en quelques années une opération très grave et dont il n'avait que la moitié des chances de se tirer, il travaillait encore et se promettait des victoires syndicales pour l'avenir. Mais il savait qu'il ne reviendrait peut-être pas; cela lui apparaissait comme une possibilité qu'il regardait sans frémir. Je n'ai jamais vu pareil détachement devant la mort; c'était au point qu'il nous faisait rire par son attitude et qu'il en riait avec nous.

Il est resté obscur. Son nom ne sera pas dans l'histoire. C'est une bonne chose: qu'avait-il de commun avec les usurpateurs et les aventuriers qui y figureront en bonne place? Mallette peut dormir en paix: il fut un homme.

Pierre Vadeboncoeur

L'AUTOMATION: UN PROBLEME
ECONOMIQUE ET HUMAIN

"L'évolution technologique: un problème économique et humain", tel est le titre d'un chapitre particulièrement intéressant pour nous du rapport Freedman, sur la situation causée par l'arrêt du passage des trains du Canadian National à travers les gares de Nakina, Ontario, et Wainwright, en Alberta. C'est le juge de la Cour d'appel du Manitoba, le juge Samuel Freedman, qui fut nommé commissaire et chargé de faire cette étude par le ministre fédéral du Travail au mois de décembre 1964. Il a remis son rapport le 17 novembre dernier.

Le commissaire délaisse, dans ce chapitre, le point particulier qu'il étudie

pour souligner l'importance du problème de l'automatisation et faire certaines remarques plus générales:

"En considérant la situation de la main-d'oeuvre dans sa totalité, selon un point de vue plus large, à caractère national, les économistes peuvent être justifiés de prétendre que la technologie ne cause pas de chômage. Mais indépendamment d'une vue d'ensemble, la technologie nouvelle peut causer des cas individuels de grandes difficultés et d'épreuves, cas qui se multiplieront si la demande générale de travail s'affaiblit.

"Encore plus, lorsqu'un métier donné devient inutile, l'impact du changement peut avoir des effets qui dépasseront ceux qui sont

Madame Rosaire Mallette

ses enfants et la famille

vous remercient de

la sympathie que vous leur

avez témoignée à

l'occasion du décès de

Monsieur Rosaire Mallette

Janvier, mil neuf cent soixante-six

immédiatement touchés par cet état de chose. Un employeur sage et bienveillant peut protéger de façon immédiate son employé en le gardant dans son travail jusqu'à sa pension ou en l'assignant à un autre travail. Mais qu'arrive-t-il du nouvel arrivant dans l'industrie? Pour lui, l'ancien métier n'existe plus. "La mise-à-pied silencieuse", c'est ainsi, qu'on appelle parfois cette situation.

"(...) Les économistes ont fait porter l'attention sur la responsabilité du gouvernement d'agir avec vigilance et sagesse dans la création de conditions qui permettent d'introduire des changements technologiques avantageusement et sans danger. A ce point de vue, le rôle du gouvernement est au moins double. Il doit d'abord se préoccuper d'avoir une politique d'emploi, c'est-à-dire une politique adéquate de développement économique qui permettra d'augmenter la demande totale de main-d'oeuvre. En second lieu, le gouvernement doit se

préoccuper d'avoir une politique de la main-d'oeuvre, c'est-à-dire une politique d'entraînement, de rééducation et de déplacement de la main-d'oeuvre, de façon à créer une force ouvrière flexible et mobile possédant une compétence pleinement développée.

"(...) Qu'arrive-t-il lorsque des changements technologiques influencent un facteur de production tel que la main-d'oeuvre?

Il est évident que cela pose un problème difficile à établir ou à solutionner. La traditionnelle conception que l'on a du travail comme commodité ne suffit plus; elle est fautive et dangereuse. Il existe donc pour l'employeur qui introduit l'automation, une responsabilité qui consiste à s'assurer que ces changements n'affecteront pas sa main-d'oeuvre. C'est l'aspect humain du défi technologique, et il ne peut être ignoré".

LES CHAMPIONNATS

Saviez-vous que la province de Québec est de loin celle où il y a le plus de locataires? Seroit-il que les Québécois ne tiennent pas au droit de propriété ou qu'il soit impossible de l'exercer?

<u>PROVINCE</u>	<u>% de logements occupés par le propriétaire:-</u>
Terreneuve	87.5
P.E.I.	83.3
Saskatchewan	78.6
Nova Scotia	77.7
Manitoba	73.0
Ontario	72.3
Alberta	72.1
New Brunswick	71.5
British Columbia	70.9
Q U E B E C	<u>49.8</u>

Dans toutes les provinces excepté le Québec, plus de 70% des logements sont la propriété de l'occupant. Mais au Québec seulement 49,8% des occupants sont propriétaires de leur logement. La propriété d'un logement peut constituer un facteur qui joue contre la mobilité de la main-d'oeuvre.

Mais nous avons l'impression que les Québécois ne sont pas propriétaires de leur logement parce qu'ils n'ont pas les moyens de le devenir.